

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web

Guichet
 >> 04 92 51 21 46
 LD.Legales05@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'article de 21 décembre 2012, modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.82 € HT/m colonne

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
 www.marchespublics.ledauphine-legales.com

le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :
 Communauté de communes Buëch Dévoluy
 3 bis, Rue du Jeu de Paume - 05400 VEYNES
 Tél : 04 92 58 02 42 - accueil@ccbd.fr

Objet du marché :
 Travaux d'aménagement des abords de l'écomusée du Cheminot Veynois et de son jardin. VEYNES 05400

Mode de passation du marché : Procédure adaptée

Définition des lots :
 Lot n°1 : VRD - Revêtement de sol - Maçonnerie
 Lot n°2 : Eclairage public
 Lot n°3 : Espaces verts

Retrait des dossiers :
 Sur la plateforme http://www.marches-publics.info

Date limite de remise des offres :
 Lundi 6 janvier 2020 à 12 heures

Lieu et modalités de dépôt des offres :
 Sur la plateforme http://www.marches-publics.info

Justificatifs à produire : Voir règlement de consultation

Validité des offres :
 120 jours à compter de la date de remise des offres.

Date d'envoi de la publication : Le 25 novembre 2019

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur http://www.marches-publics.info

182031200

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE TALLARD

Avis d'enquête

Par arrêté N°2019/101 du 22 novembre 2019, le Maire de Tallard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'Aire de mise Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - de Tallard - Châteauneuf.

A cet effet, M. Michel VIALLET, Administrateur de biens à la retraite, demeurant Le Beaulieu - 25 rue Carnot, GAP (05000), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille

L'enquête se déroulera en mairie de Tallard du **vendredi 13 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; fermeture au public le mardi après-midi).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Tallard :
 - Le **vendredi 13 décembre 2019, de 09h00 à 12h00**
 - Le **mercredi 18 décembre 2019, de 14h00 à 17h00**
 - Le **vendredi 17 janvier 2020, de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'AVAP pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de Tallard.

A l'issue de l'enquête, et dès leur transmission à monsieur le Maire, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Tallard et seront publiés sur le site internet de la collectivité www.ville-tallard.fr

181651600

COMMUNE DE VILLARD-SAINT-PANCRACE

Avis d'enquête publique Modification de droit commun du plan local d'urbanisme

ARTICLE 1

Par arrêté en date du 25 novembre 2019, le Maire de la commune de VILLARD SAINT PANCRACE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du local d'urbanisme de la commune de Villard Saint Pancrace.

La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme a pour objectifs :

- Reprendre l'ensemble des dispositions générales pour préciser les définitions, actualiser la réglementation en vigueur suite aux évolutions réglementaires récentes, préciser les notions d'implantation, de desserte par les réseaux, d'accès, de voiries et de stationnement en lien avec le règlement propre à chaque zone ;
- Reprise des orientations d'aménagement et de programmation et des règlements écrits des zones 1AUa et 1AUb du PLU pour les adapter aux projets à venir ;
- Reprise des différents emplacements réservés pour les repositionner correctement sur les plans de zonages. Cette reprise peut inclure une suppression ou une augmentation de ceux-ci ;
- Ajout d'un minimum de mixité sociale sur les zones 2AU du PLU en cohérence avec les règles du SCOT ;
- Modifications des règles d'implantations et de reculs dans les différentes zones du PLU ;
- Modification des règles d'emprises au sol et de hauteur dans les différentes zones du PLU ;
- Intégrer le cahier des prescriptions architecturales dans le corps de texte du règlement pour lui donner une portée normative ;
- Modifications des règles d'aspect architectural des différentes zones pour en simplifier l'application ;
- Modifications des règles relatives aux clôtures ;
- Revoir les règles relatives aux espaces libres et aux plantations en particulier la notion d'arbre existant à préserver ;
- Revoir les règles imposées pour le stationnement dans les différentes zones notamment en zone Ua ;
- Interdire le changement de destination dans la zone Ue pour éviter la transformation d'activités économiques en logements ;
- Autoriser les toitures terrasses en zone Ue ;
- Ne pas interdire les habitations en zone Us2 ; Revoir la notion de logements de fonction en zone 1AUe pour ne pas reproduire le schéma de la zone de La Tour ;
- Préciser les règles autorisant les habitations en lien avec les activités agricoles en zone A ;
- Supprimer les zones Nh et intégrer leur règlement, qui devra être similaire à celui de la zone A sur les habitations non agricoles, dans le corps du règlement de la zone N ;
- Autoriser les industries en lien avec l'exploitation de la carrière en zone Nc1 ;
- Augmenter la hauteur de construction autorisée en zone Nc ;
- Enfin, les erreurs matérielles ou les besoins de mise à jour des mentions du code de l'urbanisme, qui pourront apparaître au cours du travail, pourront être corrigées.

ARTICLE 2
 Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Villard Saint Pancrace.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme approuvée sera tenue à la disposition du public.
 La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme

sera exécutoire dès lors qu'elle aura été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3
 M. Bernard PATIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 4
 Il sera procédé du **lundi 16 décembre 2019, 14h00 au vendredi 17 janvier 2020, 17h30 inclus**, à une **enquête publique** portant sur la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Villard Saint Pancrace, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5
 Le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie : www.villard-st-pancrace.com

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : Mairie - 9, rue de l'école 05100 Villard St Pancrace.

ARTICLE 6
 Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie sise (adresse de la mairie) et seront accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h00 à 17h30 et jeudi de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 7
 Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Mairie sise 9, rue de l'école - 05100 Villard Saint Pancrace aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Villard Saint Pancrace aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

ARTICLE 8
 Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie sise 9, rue de l'école - 05100 Villard Saint Pancrace ou par email à l'adresse "mairie.vsp@wanadoo.fr" en indiquant dans l'objet enquête publique pour le plan local d'urbanisme de Villard Saint Pancrace et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9
 Monsieur le commissaire enquêteur sera présent recevra les observations écrites et orales du public à la Mairie sise 9, rue de l'école - 05100 Villard Saint Pancrace :

- **Lundi 16 décembre 2019 de 14h00 à 17h30**
 - **Lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h30**
 - **Vendredi 17 janvier 2020 de 14h00 à 17h30**

ARTICLE 10
 Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 11
 L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Sébastien FINE, Maire de la commune de Villard Saint Pancrace.

Fait à Villard Saint Pancrace, le 25 novembre 2019

Le maire, Sébastien FINE

181955400



COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JABRON

Avis d'enquête publique relative à l'élaboration du P.L.U.

Ouverture d'enquête publique du 8 novembre 2019 au 9 décembre 2019

Par arrêté modificatif n° 45/19 du 26 novembre 2019, M. le Maire de St-Vincent-sur-Jabron a rajouté une **permanence de l'enquête publique** sur le projet d'élaboration du PLU.

A cet effet, Monsieur Alex SICILIANO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera à la Mairie de St-Vincent-sur-Jabron, du 8 novembre 2019 au 9 décembre 2019 inclus.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre peuvent être consultés à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : https://ccjlv.fr

Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur ce même site.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie aux jours et heures suivants :

- **Vendredi 8 novembre 2019** du 9 h à 12 h
 - **Lundi 25 novembre 2019** de 16 h à 19 h
 - **Vendredi 6 décembre 2019** de 9 h à 12 h
 - **Lundi 9 décembre 2019** de 15 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et les lundis, mardis de 13 h 00 à 17 h 00.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (Mairie St Vincent sur Jabron 04200) ou par voie électronique à l'adresse suivant : enquete@publiqueplu.stvincent@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'il sera transmis en Mairie. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver le projet de PLU.

Le Maire, Michel WATT

182113100

www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Une plateforme complète de dématérialisation

Un guichet unique pour publier sur les supports de votre choix en mode XML :

le Dauphiné Libéré, BOAMP, JOUE
 200 titres à votre disposition dans notre base de données

ACHETEURS PUBLICS
 Votre profil acheteur

- Saisissez vos avis sur la plateforme www.marchespublics.ledauphine-legales.com
- Mettez à disposition des entreprises vos documents de consultation des entreprises
- Suivez vos marchés :
 - Consultation des entreprises
 - Nombre de téléchargements de DCE
 - Nombre de plus électroniques
 - Correspondances
- Dématérialisez vos offres

Contacts : Catherine Vidal - 06 22 57 23 53
 catherine.vidal@ledauphine.com
 Josée Raimond - 04 79 33 86 72
 ldlegales73@ledauphine.com

LARAGNE-MONTÉGLIN | Naissance

Nina



Photo Le DL/Alain CAUSSE

Mon prénom est Nina et je suis née le 23 novembre à 10 h 21 à la maternité de Gap. Avec ma grande sœur Lilly (5 ans), nous allons beaucoup nous amuser. Cette adorable petite fille est le deuxième rayon de soleil au foyer d'Aurélien Eysseric et Sébastien Joubert, domiciliés à Laragne-Montéglin. À sa naissance, Nina pesait 4,600 kg pour 52,5 cm.

EMBRUN | Naissance

Chloé



Photo Le DL/Alain CAUSSE

Après neuf mois de complicité avec maman, j'étais pressé de connaître papa. J'ai montré le bout de mon nez le 26 novembre à 15 h 36 à la maternité de Gap, où depuis j'illumine leurs jours et leurs nuits. Je suis une adorable petite fille, mon prénom est Chloé et je pèse 3,760 kg. Elle comble de bonheur maman et papa Audrey et Guillaume Ceard, domiciliés à Embrun.

ADMINISTRATION

Déclarer la naissance de son enfant

■ Principe

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

■ Délai

La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant. Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant.

■ Démarches

La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

■ Pièces à fournir

Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme ; la déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté ; l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance ; le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà.

■ Coût

La déclaration est gratuite.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Capital : 24 769 520 €
 Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945

Siège social :
 650 route de Valence
 38913 Veurey Cedex

Principal actionnaire :
 SIM 99,99%

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires

Direction générale
 Centre de presse
 38913 Veurey Cedex
 Tél. 04 76 88 71 00
 Fax 04 76 85 80 20
 ledauphine.com

Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Commission paritaire
 n° 04 21 C 83387

Audience mesurée par : AUDPRESSE

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 83.5%.
 Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papier.



CARNET DU JOUR [REPRODUCTION INTERDITE]

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES

Memento Obsèques

• POMPES FUNÈBRES PONZA
 EMBRUN - BRIANÇON

Organisation complète des obsèques
 Inhumation - Crémation
 Pompes funèbres et Marbrerie
 Monument funéraire - Granit
 Pose de caveaux - Gravures
 Contact téléphonique : 06 07 81 08 16
 166051000

175098800

DÉCÈS

Guillestre, La Roque-d'Anthéron, Montgardin, Gap.

Alain, Annie, Yvette, Evelyne, ses enfants ; Christian et Françoise leurs conjoints ; Christelle, Nathalie, Muriel, Sandra, Karine, Cyrielle, ses petits-enfants ; ses 6 arrière-petites-filles ; parents et alliés, ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Léon GLEIZE
 réfractaire STO
 résistant
 ancien combattant volontaire
 39/45

survenu à l'âge de 95 ans.
 Ses obsèques auront lieu vendredi 29 novembre à 10h30, en l'église de Guillestre.

Il a rejoint son épouse **JULIENNE**

décédée en 2015.

970257500

Le Pont-de-Claix, La Faurie (05), Veynes (05).

Ses enfants, sa sœur et son frère, parents et amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Colonel Georges LAURENS
 Commandeur de légion d'honneur
 Commandeur de l'ordre national du mérite

survenu à l'âge de 88 ans. Selon sa volonté la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale. La cérémonie d'inhumation de l'urne aura lieu ultérieurement dans la concession familiale au cimetière de Veynes (05). Renseignements auprès des PFI de La Tronche.

970091200

Dévoluy.

Nous avons l'immense tristesse de vous apprendre le décès de

LOULOU

Jean-Luc DESCAMPS

Il est parti discrètement, sans faire de bruit, seul... Lui qui aimait tant partager avec nous, avec vous, ses amis, une cueillette de champignons, des moules frites, un "galopin", un coucher de soleil, une balade en Solex ou en bateau sur l'océan, un jeu de société... Toujours curieux, prêt à découvrir et apprendre. Merci à tous ceux qui ont partagé avec lui ces moments forts qui font vibrer les vies dans les bons comme les mauvais instants.

Ses obsèques auront lieu samedi 30 novembre 2019 à 11h00

au crématorium de Gap, suivies d'un pot de l'amitié. Pas de plaques, ni fleurs mais si vous le souhaitez un don pour la NSM (société nationale de sauvetage en mer) comme pour Lulu... Familles Descamps, Dumestre, Martini, Perrin, Guignette et ML Laffay.

970255000

Fontaine, Le Mottier, Embrun, Crévoux, Briançon, Juan-les-Pins.

Marthe son épouse, Philippe son fils et Laurence sa belle-fille, Céline sa petite fille et Vincent son époux, Lucette sa sœur et ses enfants, les familles Roman, neveux et nièces, parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean MANICARDI
 survenu à l'âge de 82 ans. La cérémonie aura lieu samedi 30 novembre 2019 à 16h00 au centre funéraire de La Tronche suivie de la crémation dans l'intimité familiale. La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Ni fleurs ni plaques. Condoléances sur registre.

970262500

Guillestre.

Claire et Hervé Amod-MOULANT, Dominique et Nicole, Alain, ODOBEY, ses enfants et leurs conjoints ont la profonde douleur de vous faire part du décès de **Madame Paulette ODOBEY** survenu le 26 novembre 2019 l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 29 novembre à 14h00, en l'église de Guillestre.

970276000

REMERCIEMENTS

Saint-Vincent-les-Forts.

Corine GILLY, sa compagne Isabelle MICHEL, sa fille et son compagnon Vincent, Marial MICHEL, son fils et sa compagne Anne, Jackie MICHEL- CHARRIEU et Colette QUENTEL, ses sœurs et leurs familles Théo, Emmy, Julie et Marie ses petits-enfants Flora et Robin ses filleuls ainsi que leur famille vous remercient pour votre chaleureuse présence et vos marques d'affection et de sympathie lors des obsèques de

Monsieur Jean-Claude MICHEL

970260000

Libra MEMORIA
 1^{er} site français d'avis de décès

Rappelez la date du décès d'un proche et commémorez sa mémoire

Publiez un Avis d'Anniversaire de décès dans votre quotidien et sur internet
 www.libramemoria.com
 menu «publier un avis»